

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1-2011, 12 janvier 2011

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement économique portant sur les principaux enjeux de l'économie numérique qui se tiendra à Montréal les 13 et 14 janvier 2011

ATTENDU QUE les ministres responsables du développement économique tiendront une rencontre à Montréal les 13 et 14 janvier 2011;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une réunion ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi que de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et de la ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne:

QUE le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation dirige la délégation du Québec lors de la rencontre des ministres responsables du développement économique prévue à Montréal les 13 et 14 janvier 2011;

QUE cette délégation soit, en outre, composée des personnes suivantes :

— Monsieur David O'Brien, conseiller politique, Cabinet du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— Mme Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— M. Denis Garon, sous-ministre associé, ministère des Services gouvernementaux;

— M. Brian Girard, sous-ministre adjoint, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— M. Louis Germain, directeur général adjoint, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

— Mme Valérie Côté, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— M. Louis Vallée, sous-ministre adjoint, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

54996

Gouvernement du Québec

Décret 2-2011, 12 janvier 2011

CONCERNANT l'octroi d'une subvention de 1 081 300 \$ à la Ville de Mirabel pour la mise aux normes et l'aménagement de l'aréna Jean-Laurin

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 1 de la Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (L.R.Q., c. F-4.003), le Fonds est affecté notamment au soutien financier à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel a présenté un projet pour l'obtention d'un soutien financier de 1 081 300 \$ en vue de la mise aux normes et de l'aménagement de l'aréna Jean-Laurin;

ATTENDU QUE ce projet permettra notamment aux citoyennes et aux citoyens de la ville de Mirabel de disposer d'un équipement moderne afin de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires;

ATTENDU QUE, en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., c. A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être